

WÔLINAK, le jeudi seize janvier deux mille vingt-cinq (16 janvier 2025)

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des Abénakis de Wôlinak tenue, le seize janvier deux mille vingt-cinq (16 janvier 2025) à 10h à la salle de conférence du conseil de bande, à laquelle sont présents :

Michel R. Bernard, Chef

Karolane Landry-Mensah, conseillère
Directrice générale par intérim

Martine Bergeron-Milette, conseillère

Manon Bernard, conseillère

Stéphane Landry, conseiller

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et madame Gitane Bernard, secrétaire de direction.

SOUS la présidence de la Directrice générale par intérim, madame Karolane Landry-Mensah

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak ajoute à la section Varia de l'ordre du jour de la présente séance, le point suivant ;

- Rencontre huis clos
- Lucien Milette

Et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux des séances ordinaire du **19 et du 28 novembre 2024** au moins 24 heures avant la présente séance, il n'est pas nécessaire d'en faire la lecture.

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-059 (À entériner)

RATIFICATION DE L'ACCORD DE RÈGLEMENT AVEC LE CANADA POUR LA REVANDICATION DE BÉCANCOUR

2025-01-16

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Première Nation souhaite conclure un accord de règlement avec Sa Majesté du chef du Canada pour régler la revendication particulière intitulée « La mission de Bécancour, limites originales de la réserve » (SCT-2002-11) (« Revendication »), telle que définie dans l'accord de règlement négocié entre la Première Nation et le Canada (« Accord de Règlement »);

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation a tenu des Réunions d'Information pour ses Membres le 3 décembre 2023 à 13h, à l'Auberge Godefroy, Bécancour; le 23 mars 2024 à 13h, à l'hôtel Montfort, Nicolet; le 20 juin 2024 à 18h30, par Teams; le 29 juin à 13h, à l'hôtel Montfort, Nicolet; et le 27 juillet 2024 à 13h, à l'hôtel Sheraton, Laval, pour expliquer les modalités de l'Accord de Règlement proposé;

ATTENDU QUE les conseillères juridiques de la Première Nation ont expliqué au Conseil et aux Membres qui ont participé aux Réunions d'Information, ou à ceux qui, n'ayant pas participé, ont posé des questions de nature juridique, la nature et les effets juridiques de la conclusion de l'Accord de Règlement;

ATTENDU QUE le conseiller financier de la Première Nation a fourni de l'information financière indépendante en ce qui concerne l'Accord de Règlement au Conseil et aux Membres qui ont participé aux Réunions d'Information, ou à ceux qui, n'ayant pas participé, ont posé des questions de nature financière;

ATTENDU QU'avant la ratification de l'Accord de Règlement, le Conseil a fourni des efforts raisonnables afin de rejoindre sa communauté, de consulter et d'informer ses Membres au sujet de l'Accord de Règlement en leur permettant de poser des questions quant à sa nature et ses effets, notamment par le biais des démarches suivantes :

- a) Cinq (5) Réunions d'Information ont eu lieu entre le 3 décembre 2023 et le 27 juillet 2024, en personne et de façon virtuelle, en présence des conseillères juridiques et du conseiller financier de la Première Nation;
- b) Quatre (4) séances publiques ont eu lieu en personne les 3 décembre 2023, 23 mars 2024, 29 juin 2024 et 27 juillet 2024, avec la présence en personne des conseillères juridiques et du conseiller financier, et une (1) séance publique a eu lieu virtuellement le 20 juin 2024, également en présence des conseillères juridiques et du conseiller financier;
- c) Durant la période d'information de la communauté, des adresses courriel ont été communiquées aux Membres afin de permettre à ceux qui n'ont pas été en mesure de participer aux diverses réunions de poser directement des questions aux conseillères juridiques et au conseiller financier;
- d) Un document explicatif vulgarisant l'Accord de Règlement a été rendu disponible en français et en anglais pour les Membres;
- e) L'Accord de Règlement a été rendu disponible dans les deux langues, en français et en anglais, pour les Membres selon leur préférence linguistique et afin d'assurer une compréhension par tous;

ATTENDU QUE suite à ces démarches, le Conseil prend acte de l'acceptation générale de l'Accord de Règlement par les Membres de la Première Nation;

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Manon Bernard

IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** par la présente, la Première Nation approuve et consent aux modalités de l'Accord de Règlement paraphé par les représentants de la Première Nation et du Canada, lequel règle la Revendication telle que définie dans l'Accord de Règlement;
2. **QUE** par la présente, le Conseil consent à signer l'Accord de Règlement au nom de la Première Nation;
3. **QUE** par la présente, la Première Nation donne instruction à ses procureures de déposer auprès du Tribunal des revendications particulières, après que le ministre des Relations Couronne-Autochtones ait signé l'Accord de règlement, une ordonnance de consentement dans la forme prévue à l'Annexe 7 de l'Accord de règlement afin que la Première Nation mette fin à sa revendication particulière, dossier SCT-2002-11 conformément à la Section 10.0 de l'Accord de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-060 (À entériner)

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES AVIS JURIDIQUES AUX AVOCATS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'avocate maître Leboeuf a besoin d'un quorum chaque fois que la directrice générale veuille lui demander un avis juridique, concernant la gestion administrative interne.

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Manon Bernard

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'autoriser en tout temps à la directrice générale de consulter l'avocate Marie-Christine Leboeuf pour des questions relatives à la gestion administrative interne, et ce sans devoir demander un quorum à chacune des demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-061 (À entériner)

AJUSTEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT que le coût de la vie fût augmenté au cours des dernières années, et que les frais de déplacement et les relevés de dépenses ne sont pas mis à jour.

Frais de déplacement actuel :

Kilométrage seul : 0,61\$
Kilométrage co-voiturage : 0,61\$
Déjeuner : 15,00\$
Diner : 15,00\$
Souper : 35,00\$
Faux frais : 16,00\$

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Manon Bernard

IL EST RÉSOLU :

1. D'approuver les frais proposés suivants afin de mettre à jour les frais de déplacement et les relevés de dépenses.

Frais de déplacement proposé :

Kilométrage seul : 0,61\$
Kilométrage co-voiturage : 0,64\$
Déjeuner : 20,00\$
Diner : 30,00\$
Souper : 45,00\$
Faux frais : 19,95\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-062 (À entériner)

DIRECTIVE DE PAIEMENT DE LA COMPENSATION POUR LA REVENDECTION DE BÉCANCOUR

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Manon Bernard

IL EST RÉSOLU par la présente, la Première Nation des Abénakis de Wôlinak donne instruction au Canada de payer l'Indemnité établie à la section 3.0 de l'Accord de Règlement conformément à la Directive de Paiement ci-jointe.

ANNEXE DE RÉSOLUTION ADOPTION DE DIRECTIVE DE PAIEMENT

AU CANADA :

Conformément aux modalités de l'Accord de Règlement, la Première Nation des Abénakis de Wôlinak (la « Première Nation »), par la présente, donne instruction au Canada de payer comme suit tous les montants dus à la Première Nation en vertu de l'Accord de Règlement:

NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE : [REDACTED]
ADRESSE DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE : [REDACTED]
[REDACTED]
NOM DU DÉTENTEUR DU COMPTE : Conseil des Abénakis de Wôlinak
NUMÉRO DE TRANSIT DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE : [REDACTED]
NOM DU COMPTE ENREGISTRÉ : n/a
NUMÉRO DE COMPTE ENREGISTRÉ : [REDACTED]

ET CECI CONSTITUE VOTRE DIRECTIVE CLAIRE ET IRRÉVOCABLE DE PAYER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-063 (À entériner)

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024

CONSIDÉRANT que le 10 décembre 2024 les états financiers 2023-2024 ont été présentés aux membres du conseil des abénakis de Wôlinak par M. Éric Piché, de la firme *MNP*.

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Michel R. Bernard APPUYÉ PAR Manon Bernard

IL EST RÉSOLU :

D'approuver les états financiers consolidés du Conseil des Abénakis de Wôlinak pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.L.*

D'approuver les états financiers du Programme Habitation A.95 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.L.*

D'approuver les états financiers du Centre de services d'emploi et de formation (CSEF) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.L.*

2025-01-16

D'approuver les états financiers du Carrefour Wôlinak pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, tels que produits par *MNP S.E.N.C.R.*

D'approuver, l'annexe rémunération-chef et conseillers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, tel que produit par *MNP S.E.N.C.R.L*

D'approuver, l'annexe rémunération des cadres supérieurs non élus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024, tel que produit par *MNP S.E.N.C.R.L*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-064

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE BÉCANCOUR

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah APPUYÉ PAR Manon Bernard.

IL EST RÉSOLU de mandater Mme Line Lefebvre-Girard pour remplacer M. Jean Boucher au sein du Comité de pilotage de la Politique culturelle de la Ville de Bécancour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION no. RCB-2024-2025-065

POLITIQUES SUR L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉDUCATION

SUR PROPOSITION DE Karolane Landry-Mensah APPUYÉ PAR Stéphane Landry

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter la Politique d'aide financière du Centre de service en emploi et en formation (CSEF) annexée à la présente.
2. Adopter la Politique pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire annexée à la présente.
3. Adopter la Politique pour le niveau postsecondaire annexée à la présente.

En conséquence,

Cette résolution abroge et remplace toutes les résolutions antérieures relatives aux politiques en matière d'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le 6 février 2025 à 10h

LEVÉ DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU ce qui suit :

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak lève la présente séance à 12h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Chef

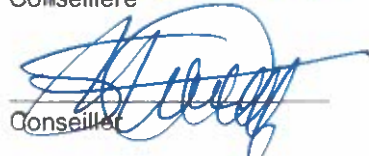


Conseillère



Conseillère

Conseillère



Conseiller

Ordre du jour
Réunion du Conseil des Abénakis de Wôlinak
Le 16 janvier 2025
10h

- 1. Appel des présences et vérification du quorum ;**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 16 janvier 2025 ;**
- 3. Adoption du procès-verbal ;**
 - 3.1. 19 novembre 2024 ;
 - 3.2. 28 novembre 2024 ;
- 4. Comptabilité ;**
 - 4.1. Amendement 0014 (à signer)
- 5. Correspondances et gouvernance ;**
 - 5.1. Rencontre support technique à 14h00 (Martine et Manon) ;
 - 5.2. Rencontre avec le CPDA à 15h00 ;
 - 5.3. Fixer date assemblée générale annuelle ;
 - Élaborer l'Ordre du jour
 - 5.4. Fixer date volet 2 formation – Code d'éthique et déontologie des élus ;
 - 5.5. Fixer date présentation du plan de communication- Comité Code d'appartenance ;
 - 5.6. Site Web ;
 - Liste des membres
 - Communication
 - 5.7. Clarifier le mandat de National (fixer une rencontre) ;
 - 5.8. Nommer un remplaçant pour le Comité de la Politique culturelle de la ville de Bécancour (Line Lefebvre-Girard)
- 6. Travaux publics ;**
 - 6.1. Règlement neige
 - 6.2. Remplir les trous de gravier (demande d'un membre)
- 7. Terre et habitations ;**
 - 7.1. Demande de dérogation / Lucien Milette

8. Développement économique et/ou communautaire ;

9. Programmes et services ;

9.1. Éducation :

- 9.1.1. Politique d'aide financière du Centre de service en emploi et en formation CSEF (anciennement appelée CLPN) ;
- 9.1.2. Politique préscolaire, primaire et secondaire ;
- 9.1.3. Politique postsecondaire ;

9.2. Centre de Santé ;

- 9.2.1. Politique entre le CPDA et le CSW ;
- 9.2.2. Tableau des services du centre de santé ;

10. Résolutions ;

10.1. À entériner :

RCB-2024-2025-059_ Ratification entente
RCB-2024-2025-060_ Avis juridique
RCB-2024-2025-061_ Ajustement frais de déplacement
RCB-2024-2025-062_ Directive de paiement
RCB-2024-2025-063_ États financiers

À adopter, signer et/ou entériner :

RCB-2024-2025-064_ Comité de pilotage politique culturelle de la ville de Bécancour
RCB-2024-2025-065_ Politique d'aide financière pour l'éducation

11. Varia ;

- 11.1. Section huis clos - 1 sujet ;

12. Date, heure et lieu de la prochaine réunion ;

13. Clôture de la réunion.